



## Conditions Générales d'Abonnement 2017

L'association Les Paniers Bio Solidaires (Association loi 1901, SIRET : 528 487 085 000 11, Code APE : 9499Z), vous propose **des paniers hebdomadaires de légumes et fruits biologiques en direct des producteurs, préparés et livrés par des structures d'insertion sociale et professionnelle, et déposés sur un point relais de proximité en contrepartie d'un abonnement sous les conditions suivantes :**

- **L'abonnement**

L'abonnement comprend un panier livré par semaine sur la durée de l'abonnement (sauf cas spécifiques de fermeture ou d'absences **cf. paragraphes suivants**).

L'abonnement peut démarrer à tout moment de l'année et prend effet à la date de la première livraison de panier choisie, jusqu'à la fin de l'année civile en cours, et est renouvelable par accord tacite (les abonnements sont paramétrés par années civiles). Les abonnements en prélèvement SEPA continue par tacite reconduction d'une année civile à l'autre. Pour les autres moyens de paiement (carte bancaire, chèque), il est nécessaire de renouveler son abonnement d'une année civile à l'autre. Il peut être résilié à tout moment de l'année avec un préavis d'un mois. La date d'arrêt de l'abonnement sera déterminée par l'association en fonction de la correspondance entre paniers payés et paniers livrés.

- **Calendrier de l'année civile 2017**

L'association livre les paniers de la semaine 1 à la semaine 51. Le tableau ci-dessous précise les semaines non livrées correspondant à des semaines avec des jours fériés.

JOUR DE LIVRAISON DES PANIERS	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>SECTEURS</b>	Angers, Cholet, Nantes	Poitiers, Nantes	Le Mans, Nantes
<b>PAS DE PANIERS</b>	<b>S19 et S23</b> : Mercredi 10/05 et 7/06 <u>uniquement</u> pour <b>ANGERS et CHOLET</b> <b>S52</b> : Mercredi 27/12	<b>S21</b> : Jeudi 25/05 <b>S52</b> : Jeudi 28/12	<b>S21</b> : Vendredi 26/05 <b>S52</b> : Vendredi 29/12
<b>Décalage de livraison JOUR FERIE</b>	<b>SEMAINE 44</b> Livraison le Mardi 31 Octobre <u>uniquement</u> pour <b>ANGERS et CHOLET</b>		<b>SEMAINE 28</b> Livraison le Jeudi 13/07 pour <b>LE MANS et NANTES VENDREDI</b> Livraison Mercredi 12/07 pour <b>LE MANS 2</b>

- **En cas d'Absence de l'abonné**

Tout abonné peut effectuer des reports de paniers (changement de date ou de lieu) en autonomie sur son calendrier de livraison disponible sur son espace abonné. Ces reports de paniers doivent être faits sur la même année civile, et à déclarer **AU PLUS TARD le MARDI pour le panier de la SEMAINE SUIVANTE** (donc 7 à 9 jours avant, selon votre jour de livraison).

Les personnes ayant démarré leur abonnement AVANT le 14/08/2017 disposent de 2 absences incluses dans leur abonnement, automatiquement placées sur les 2 dernières semaines de l'année. Ce sont 2 dates « sans paniers » mais « livrables » : elles sont donc **vacantes pour effectuer des reports de**

**paniers** au cours de l'année. Si l'abonné n'effectue pas de report de paniers sur ces 2 dates, il ne recevra pas de paniers à ces 2 dates.

Si l'abonné prévoit d'être absent pendant une longue durée (supérieure à 4 semaines consécutives), il est possible d'effectuer un arrêt d'abonnement, et une reprise au retour de l'abonné. Cette pause est possible **uniquement pour les abonnements en prélèvement SEPA.**

- **Livraisons et Récupération des Paniers**

Les paniers sont livrés sur des points relais de proximité, dont la liste figure dans la rubrique « ***où trouver nos paniers ?*** » de notre site internet. L'abonné récupère son panier chaque semaine sur le point relais de son choix (dans la limite des places disponibles), **sur un créneau de jours et horaires de disponibilité bien précis.**

Pour des raisons de fraîcheur du panier et de bon fonctionnement des points relais, le panier doit être récupéré par l'abonné le jour même de la livraison. Un créneau horaire est parfois proposé le lendemain en cas d'oubli. **Si l'abonné n'est pas venu chercher son panier dans le délai imparti, le panier est considéré comme perdu et sera utilisé à d'autres fins.**

Les abonnés peuvent changer ponctuellement le lieu de livraison du panier sur leur espace abonné. Pour un changement définitif de point relais, merci de nous contacter directement.

Pour le bon fonctionnement des livraisons, les points relais et les créneaux de disponibilité des paniers peuvent être modifiés en cours d'année.

- **Le Paiement**

Chaque panier coûte **14 € TTC**. A la première inscription d'un abonné, 5 € TTC de frais d'inscription sont ajoutés au premier paiement (**sauf en cas de règlement par prélèvement SEPA**).

Le règlement peut se faire SOIT :

- **EN PAIEMENT MENSUALISE à 56 €/4 paniers** par mois : par **prélèvement SEPA** (date variable autour du 10 du mois) ou par **carte bancaire mensualisée** (le 1<sup>er</sup> de chaque mois). Le premier paiement est d'un montant variable selon la date de démarrage d'abonnement.
- **EN UNE FOIS** lors de l'inscription : par **carte bancaire** (site internet) ou **chèque** (par courrier)

- **Contenu des Paniers**

Les paniers sont composés de 5 à 7 variétés de légumes dont une variété de fruits bios, de saison. La composition du panier varie en fonction des saisons et des légumes disponibles à la récolte. La composition du panier est réfléchiée pour un équilibre en cuisine pour la semaine avec un maximum de diversité d'une semaine sur l'autre.

En fonction des habitudes de consommation des foyers, il est possible de partager l'abonnement avec une autre personne si le panier est trop conséquent, ou bien de prendre 2 abonnements si le panier est trop petit.

Tous les fruits et légumes sont issus de la région Pays de Loire, produits par les producteurs de l'association Bio Loire Océan, et certifiés Agriculture Biologique. Très exceptionnellement il se peut que nous proposons des produits en conversion bio, ou d'une autre provenance géographique en cas de difficultés de production, mais les abonnés en seront informés dans le Mesclun d'Infos accompagnant le panier.

Les paniers sont préparés et livrés par les structures d'insertion sociale et professionnelle du Jardin de Cocagne de St Macaire du Bois (49), du Jardin de Cocagne Nantais (44), des Briords (44) et Accès Réagis (44) eux même certifiés en Agriculture Biologique.